

virent aux représentants de la France dans les pays étrangers, d'aplanir les difficultés que les négociants français pourraient rencontrer, et de faire respecter partout les prérogatives et la dignité de notre nation. Des recommandations de même nature furent adressées aux administrateurs des diverses provinces du royaume. Partout le commerce fut encouragé et protégé, partout les négociants français trouvèrent égards et sécurité. Ces intelligentes mesures produisirent d'heureux effets : le commerce extérieur de la France jusqu'alors peu important prit un essor actif, la marine marchande jusqu'alors à peu près nulle acquit de notables développements.

Colbert évaluait à 550 le nombre des bâtiments français occupés, en 1669, à servir le commerce maritime de la France avec les pays étrangers. M. Arnould estime, dans son ouvrage sur la balance du commerce, que cinquante années après Colbert, 800 bâtiments marchands de 250 à 100 tonneaux coopéraient au mouvement de la grande navigation de la France. En 1788, on calculait qu'il y avait dans les ports de France environ 1,000 bâtiments, du port de 250 tonneaux chacun, en moyenne, employés aux voyages de long cours. Les statistiques publiées par le gouvernement ne fournissent pas de renseignements sur l'effectif de la marine marchande depuis cette dernière époque jusqu'à l'année 1827. Voici un tableau donnant l'état annuel de cet effectif depuis l'année 1827 jusqu'à l'année 1840.

ANNÉES.	VAISSEAUX.	TONNEAUX.	CAPACITÉ MOYENNE PAR VAISSEAU.
1827	14,522	692,000	48
1850	14,852	689,000	46
1852	15,224	669,000	44
1855	15,599	680,000	45
1858	15,617	680,000	45
1859	15,742	675,000	42
1840	15,600	662,000	42